

Eléments d'appréciation du respect des conditions fixées à l'article R20-44-43 du CPCE

2026

Annexe au dossier d'accréditation

www.afnic.fr | contact@afnic.fr
Twitter : @AFNIC | Facebook : [afnic.fr](https://www.facebook.com/afnicfr)



SOMMAIRE

Éléments d'appréciation du respect par le demandeur des conditions fixées à l'article R20-44-43 du CPCE

1. Vous maîtrisez les principes et les modalités de fonctionnement du système des noms de domaine.....	3
2. Vous maîtrisez les matériels et les règles techniques permettant d'effectuer les enregistrements auprès de l'Office d'Enregistrement.....	6
3. Vous avez mis en place une procédure de vérification des données d'identification fournies par les demandeurs de noms de domaine permettant de répondre aux demandes de l'Office d'Enregistrement	10
4. Vous disposez des ressources humaines et techniques nécessaires pour assurer la mise à jour des données administratives et techniques fournies par les demandeurs de noms de domaine pour leur identification	13
5. Vous disposez des matériels et logiciels informatiques nécessaires pour assurer la sécurité des données personnelles fournies par les demandeurs de noms de domaine et conservez ces dernières dans le respect des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel	15
6. Vous offrez des conditions d'accueil du public adéquates	20

- Un minimum requis est indiqué pour certaines questions. Si ce minimum requis n'est pas atteint, l'accréditation ne pourra pas être délivrée.
- Il est impératif de répondre à toutes les questions, à défaut l'accréditation ne pourra pas être délivrée.
- Une cohérence entre les réponses est attendue.

1. Vous maîtrisez les principes et les modalités de fonctionnement du système des noms de domaine

Indiquez comment votre organisation est structurée pour gérer le DNS (**minimum requis** : disposer d'au moins deux serveurs correctement configurés).

- Décrivez votre infrastructure DNS (indiquez la nature, la répartition géographique/topologique, la diversité logicielle/matérielle, ...) :

- Êtes-vous opérateur en propre de vos serveurs DNS ?

- Si non, indiquez quels moyens sont mis en place pour s'assurer du respect des engagements contractuels avec l'Afnic :
- Avez-vous des engagements de services (SLA / SLC) vis-à-vis de vos clients ? Si oui lesquels, notamment en termes de niveau minimum de disponibilité pour les services concernés ? :

- **Disposez-vous d'un plan de reprise technique en place (PRA / PRI) en cas de défaillance majeure de vos systèmes ? Si oui, merci de décrire les services couverts et le dispositif en place (pas de minimum requis, illustration de votre expérience technique) :**
- **Précisez votre expérience technique (pas de minimum requis, illustration de votre expérience technique) :**
 - Êtes-vous accrédités auprès d'autres registres ? Si oui, le(s)quel(s) ?

2. Vous maîtrisez les matériels et les règles techniques permettant d'effectuer les enregistrements auprès de l'Office d'Enregistrement

- **Décrivez l'organisation et les outils mis en place pour effectuer les enregistrements auprès de l'Afnic**

- Décrivez les moyens humains mis en œuvre pour effectuer les enregistrements, précisez s'il existe du personnel dédié aux extensions gérées par l'Afnic ? (Minimum requis : un point de contact ou service identifié et facilement joignable par l'Afnic par une ligne directe, personnel dédié aux extensions gérées par l'Afnic) :

- Disposez-vous d'un système d'information incluant un client EPP ? Si oui, avez-vous une expérience d'utilisation d'EPP avec d'autres registres gTLD ou ccTLD (pas de minimum requis, illustration de votre expérience) ?

- Utiliserez-vous l'interface web ? Si oui, avez-vous une expérience d'utilisation d'interface web avec d'autres registres (pas de minimum requis, illustration de votre expérience) ?

- Aurez-vous recours à de la sous-traitance pour réaliser les opérations d'enregistrement de noms de domaine ?

- Si oui, indiquez quels moyens sont mis en place pour s'assurer du respect des engagements contractuels avec l'Afnic :

Information :

Le recours à des revendeurs et à de la sous-traitance n'est pas interdit.

Cependant, il appartient au bureau d'enregistrement ayant obtenu l'accréditation de s'assurer du respect de ses engagements et déclarations par ses intermédiaires.

En cas de recours à des revendeurs ou à de la sous-traitance, le bureau d'enregistrement veille au respect du cadre légal relatif à la protection des données personnelles et notamment, en cas de transfert hors de l'Union européenne. À défaut, l'accréditation pourra être retirée.

- Décrivez la procédure d'acceptation et de traitement des demandes d'enregistrement de noms de domaine par vos clients (pas de minimum requis, illustration de votre maîtrise) :

- **Illustrez votre maîtrise des procédures d'enregistrement de l'Afnic :**

Information

Une fois vos données administratives validées par l'Afnic, vous serez invité à passer un ensemble de tests techniques (phase de Ramp-up) sur l'environnement de Sandbox ; pour cela, vous recevrez l'URL du serveur et vos identifiants par email.

Liste des opérations à réaliser lors des tests :

- créer un contact de type personne physique
- créer un contact de type personne morale
- créer un serveur de nom
- créer un nom de domaine

- mettre à jour un nom de domaine en changeant un contact administratif ou technique
- mettre à jour un nom de domaine en ajoutant au moins un serveur de noms

- Comment donnerez-vous accès à l'information « Authinfo » aux titulaires de noms de domaine souhaitant transférer leur nom de domaine ? (Minimum requis : au moins un moyen simple, accessible et clairement communiqué au titulaire de nom de domaine)

- Comment informerez-vous vos clients de la possibilité d'utilisation de la fonction « recover » et comment la mettrez-vous à leur disposition ? (Minimum requis : au moins un moyen simple, accessible et clairement communiqué au titulaire de nom de domaine).

Vous pouvez vous référer au [**Guide des Procédures**](#).

- Comment formerez-vous votre personnel aux procédures d'enregistrement de l'Afnic et à leurs évolutions ? (Pas de minimum requis, illustration de votre maîtrise) :

3. Vous avez mis en place une procédure de vérification des données d'identification fournies par les demandeurs de noms de domaine permettant de répondre aux demandes de l'Office d'Enregistrement

- **Comment vous assurez-vous de l'acceptation de la charte de nommage par les demandeurs de nom de domaine au cours du processus d'enregistrement ? (Minimum requis : une méthode clairement explicitée de vérification de cette obligation) :**
- **Décrivez les outils et procédures mis en place, permettant de répondre aux demandes de l'Afnic sur les vérifications de données d'identification :**

En particulier : sous quelle forme sont transférés au titulaire de nom de domaine les messages de l'Afnic ? (Minimum requis : un moyen clairement identifié de transfert des messages de l'Afnic au titulaire de nom de domaine) :

- Décrivez le mode de collecte des informations d'identification nécessaires pour l'enregistrement des noms de domaine (pas de minimum requis, illustration de votre expérience) :

• **Décrivez les méthodes mises en place pour vérifier que les données d'identification du titulaire de nom de domaine sont exactes (illustration de votre expérience) :**

- Disposez-vous de moyens d'alerte et de contrôle pour les saisies erronées lors d'un dépôt ?

- Testez-vous l'accessibilité de l'adresse de courrier électronique du déposant lors de l'enregistrement ?

- Dans le cas où vous effectuez vous-mêmes les vérifications, quelles sont les sources utilisées (bases en ligne, documents officiels ?)

- Comment allez-vous mettre en place l'engagement contractuel de contacter le titulaire au moins une fois par an pour la mise à jour de ses données ? (Minimum requis : une procédure en place) :

- **Décrivez la procédure qui sera mise en place lorsqu'un tiers vous notifiera l'inexactitude des données relatives à un titulaire de nom de domaine (minimum requis : une procédure en place) :**

4. Vous disposez des ressources humaines et techniques nécessaires pour assurer la mise à jour des données administratives et techniques fournies par les demandeurs de noms de domaine pour leur identification

- **Décrivez les outils mis à la disposition des titulaires pour assurer la mise à jour des données administratives et techniques de leurs noms de domaine** (minimum requis : au moins un moyen simple, accessible et clairement communiqué au titulaire de nom de domaine). Vous pouvez joindre au dossier des copies d'écran :

- La mise à jour des données est-elle une prestation payante ?

- L'utilisation de l'outil pour la mise à jour des données génère-t-elle un surcoût pour le titulaire de nom de domaine ? (Exemple : appel surtaxé)

- **Sous quel délai garantissez-vous la prise en compte et la diffusion des données mises à jour ?** (Minimum requis : délai d'une semaine maximum)

- **Décrivez l'organisation humaine mise en place pour assurer la mise à jour des données administratives et techniques fournies par les demandeurs de nom de domaine :**

- Indiquez le service en charge des mises à jour et un point de contact (minimum requis : un point de contact clairement identifié pour le titulaire de nom de domaine) :

- Décrivez les moyens de formation du personnel (pas de minimum requis, illustration des moyens mis en œuvre) :

5. Vous disposez des matériels et logiciels informatiques nécessaires pour assurer la sécurité des données personnelles fournies par les demandeurs de noms de domaine et conservez ces dernières dans le respect des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel

- **Décrivez votre conformité à la protection des données à caractère personnel en tant que société établie en dehors de l'Union européenne** (minimum requis : répondre à tous les points listés ci-dessous) :

Si vous êtes établi sur le territoire de l'Union européenne, passer directement au point "Gouvernance Informatique et Libertés" ci-après, sinon, remplir la totalité des informations demandées ci-dessous.

➤ Vous êtes établi dans le pays suivant :

- Ce pays est reconnu comme adéquat par l'Union européenne, les transferts de données ne nécessitent pas d'encadrement par des outils de transfert (cf. : <https://www.cnil.fr/fr/la-protection-des-donnees-dans-le-monde>)
- Ce pays n'est pas reconnu comme adéquat par l'Union européenne, les transferts de données nécessitent un encadrement par des outils de transfert à savoir l'*Annexe 3 "Garanties appropriées de transfert de données à caractère personnel hors UE"*

➤ Le pays dans lequel vous êtes établi permet-il la pleine effectivité des clauses contractuelles établies par l'**Annexe 3** ?

- OUI**

- NON**

Dans cette hypothèse, veuillez lister, ci-après, les éléments de votre législation ne permettant pas de protection adéquate assortis des mesures complémentaires que vous mettez en œuvre afin de permettre la protection adéquate des données à caractère personnel selon les standards européens :

Points de la législation nationale ne permettant pas l'effectivité de l'Annexe 3	Mesures que vous prenez permettant l'effectivité de l'Annexe 3 pour une protection adéquate des données à caractère personnel
--	---

- Décrivez votre gouvernance Informatique et Libertés ou comment vous êtes en mesure de démontrer votre conformité au cadre légal de protection des données à caractère personnel (minimum requis : Oui sur tous les points + Politique de sécurité) :

a) Un DPO ou équivalent identifié dans le Formulaire d'identification :

OUI NON

b) Vous connaissez et maîtrisez vos traitements de données personnelles :

OUI car vous disposez d'un registre des traitements régulièrement mis à jour
 OUI car même si vous ne disposez pas d'un registre des traitements en votre qualité d'entité de moins de 250 employés, vous avez mis en place la connaissance et la maîtrise de vos traitements régulièrement mise à jour
 NON

c) Un registre des violations de données personnelles :

OUI NON

d) Une politique de sécurité :

OUI

Fournir une copie en pièce jointe du dossier ou décrire ci-dessous vos mesures de sécurité des données personnelles :

NON

e) Une procédure de revue de conformité des traitements et des pratiques internes :

OUI NON

- **Décrivez votre politique de sécurité des données personnelles fournies par les demandeurs de noms de domaine**

- Disposez-vous d'un système de sauvegarde des données personnelles fournies par les demandeurs ? Si oui, décrivez-le (minimum requis : un système de sauvegarde clairement identifié) :

- Êtes-vous détenteur d'une certification en sécurité ? Si oui, indiquez-la (pas de minimum requis, illustration de votre expérience) :

- Quelles sont votre démarche et la fréquence des audits de sécurité de votre système d'information (SI) ? (Minimum requis : un audit technique couvrant un ou plusieurs composants du SI est effectué au moins une fois par an ou suite à un problème de sécurité survenu) :

- **Décrivez votre politique de collecte et de conservation des données personnelles fournies par les demandeurs de noms de domaine :**

- Comment informez-vous les personnes concernées lors de la collecte sur les traitements de données personnelles que vous réalisez ? (Minimum requis : un moyen d'information -exemple : url ou contrat avec le demandeur du nom de domaine) :

- Comment informez-vous des modalités d'exercice des droits personnels et permettez-vous leur mise en œuvre simple, facile et de façon électronique et les avez-vous intégrées au contrat avec vos utilisateurs finaux ? (Minimum requis : oui en mode électronique avec indication du DPO ou équivalent dans la mention de mise en œuvre) :

- **Comment informez-vous les personnes concernées lors de la collecte que leurs données personnelles seront transmises à l'Afnic ?** (Minimum requis : sur votre page dédiée à l'information sur les traitements de données personnelles, une url renvoyant vers la page d'**information accessible sur le site web de l'Afnic** :

<https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/documents/traitement-des-donnees-des-titulaires/> :

- Vos traitements de données personnelles définissent-ils une durée de conservation cohérente avec leur finalité ? Effectuez-vous une purge à l'expiration de la durée ? (Minimum requis, oui) :

- Sous quel délai répondez-vous à l'exercice des droits personnels (par exemple : les demandes d'accès à ses données personnelles par un titulaire de nom de domaine, droit d'information, droit d'opposition, droit de rectification, etc.) ? (Minimum requis, 1 mois maximum) :

6. Vous offrez des conditions d'accueil du public adéquates

- **Décrivez les modes d'accueil mis à la disposition du public (minimum requis : au moins un mode d'accueil, pas d'obligation d'accueil physique ou téléphonique) :**

Publications de la réponse :

- Téléphone, courrier électronique, boutique, ticket, chat, forum... ?

Pour chaque mode, précisez les coordonnées et le coût éventuel pour le titulaire de nom de domaine :

- **Comment informez-vous le public sur vos modes d'accueil ?**

Les modes d'accueil sont-ils facilement accessibles pour le client ? (Minimum requis : information sur le mode d'accueil simple, accessible et clairement communiquée au titulaire de nom de domaine). Vous pouvez joindre des copies d'écran au dossier.

Publication des réponses aux trois questions suivantes :

- **Disposez-vous d'un support client en langue française ? (Minimum requis) :**
- **Quels sont les jours et les heures d'ouverture de votre support ? (Minimum requis) :**
- **Indiquez l'URL exacte où seront publiés les prix des prestations d'enregistrement et de gestion des noms de domaine (minimum requis : conformité à la loi). Vous pouvez joindre des copies d'écran au dossier.**

SIGNATURE-POSITION